

AUFÉE

Association Des Usagers Des Forêts D'Evreux Et Environs

Bulletin N° 19
Année 2008



AUFÉE

Association Des Usagers Des Forêts D'Evreux Et Environs.

UN PEU D'HISTOIRE

L'AUFÉE a été créée en 1982 pour permettre l'accès aux promeneurs, des espaces naturels de la région d'Evreux, et inciter les pouvoirs publics à acquérir, tout particulièrement, la partie de la forêt qui borde la ville.

Sur les 3200 hectares de la forêt d'Evreux, forêt privée, seule la partie jouxtant la ville et donc facile d'accès, était fréquentée car ouverte au public, condition liée à la succession du Prince de Broglie après son décès.

A la suite de quelques ventes et reventes d'une partie de cette forêt, il devint de plus en plus difficile de s'y promener sans rencontrer des gardes qui en interdisaient l'entrée...

Emus de cette situation, sans parler des risques d'urbanisation qui pointaient, un petit groupe de personnes entreprit d'alerter les pouvoirs publics afin qu'ils permettent à la ville de devenir acquéreur.

L'AUFÉE naquit ainsi et durant dix ans, par des dossiers dûment complétés, des arguments avancés après des édiles tant régionaux, que départementaux ou municipaux, elle atteint l'objectif pour lequel elle s'était constituée.

L'acquisition de 400 hectares par la ville se fit en deux étapes, grâce au financement relais de l'établissement public de Basse Seine (EPSB), des subventions de l'Etat et de la Région.

Cet évènement fut assimilé à une entreprise de sauvegarde d'un monument historique ! Ce n'était que le deuxième cas en France, après celui de la forêt de Fontainebleau.

Jusqu'en 1992, l'AUFÉE se consacra sereinement à ses objectifs statutaires :

- ♦ Protéger et promouvoir l'accès de promeneurs aux espaces naturels
- ♦ Encourager la protection et l'entretien de ceux-ci
- ♦ Apprendre aux usagers à les connaître et à les respecter

En 1992, le Maire d'Evreux, ressort un projet de déviation de la Nationale 13, dont la première ébauche datait de 1942, utilisant la forêt comme réserve foncière.

L'AUFÉE recommence alors une lutte pour préserver cet espace naturel que les ébroïcien(ne)s s'étaient très vite approprié. Les considérations qui avaient amené les élus et techniciens de 1942 à choisir ce tracé – protéger les terres à blé au sortir de la guerre entre autres – ne furent pas remis en cause par ceux d'aujourd'hui !

On sait désormais combien les espaces forestiers font partie de la qualité de vie des citoyens, et sont à protéger – Pour la qualité de l'air, de l'eau... – Tandis que beaucoup de terres cultivables sont en friches.

En 1998, la déviation d'Evreux par le Sud-ouest fut déclarée d'utilité publique, malgré l'épais dossier apporté par L'AUFÉE aux commissaires enquêteurs, et la réalité d'une amputation forte sur la forêt, ainsi que la modification obligée de reconsidérer les captages d'eau....

L'AUFÉE continue d'être un interlocuteur reconnu, fort de l'agrément reçu « dans les domaines de la protection de la nature et de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie », par arrêtés préfectoraux N°53 et 54 du 13 juin 1991.

Siège Social: Hôtel de ville d'Evreux - Présidente : Danielle BIRON

Vice-Président: Jacques CARON - Secrétaire-Trésorier: Hervé DIERAS

Correspondance: 32 rue Henri De Toulouse Lautrec, 27000 Evreux - Courriel: danielle.biron@wanadoo.fr

Téléphone: 02 32 23 10 42

Cotisations: 15 euros - Dons membres bienfaiteurs - CCP Rouen 439 19 S

EDITORIAL

Bulletin N° 19 - Année 2008

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------------|
| Un peu d'Histoire..... | 2 |
| Editorial | 3 |
| CR Assemblée Générale du 31 janvier 2008 | 4-5 |
| Rapport activités Janvier 2008 | 5-6 |
| Déviations Sud-Ouest article | 7 |
| Classement en «forêt de protection» | 8-9 |
| Document sur <i>Diego Calahorrano</i> | 9-10 |
| Sortie Mycologique du 14 octobre | 11 |
| Visite Guidée en Forêt d'Evreux | 12 |
| Document «les hérissantes» | 13-14-15 |
| Venez nous rejoindre | 16 |
| L'AUFEE est avec qui | 17 |

Bulletin d'information de l'AUFEE

Présidente : Danielle BIRON

Vice-président: Jacques CARON

Secrétaire - Trésorier : Hervé DIERAS

Directeur de la publication :

Danielle BIRON

Correspondance :

32 rue Henry De Toulouse-lautrec

27000 EVREUX

Téléphone : 02 32 23 10 42

Numéro 19 Année 2008

Numéro ISBN 1256-477X

Association agréée dans les domaines de la protection de la nature et de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par arrêtés préfectoraux N°53 et 54 du 13 Juin 1991.

Voici notre bulletin numéro 19 rédigé comme le précédent grâce aux compétences de notre ami Frédéric Bougon. Qu'il soit de suite remercié pour mettre à notre disposition tout son talent.

Si la forme a son importance pour une lecture aisée, le fond n'est pas à négliger et j'espère que vous trouverez dans cette édition de quoi satisfaire votre curiosité.

Les activités de l'association rappelées lors de l'assemblée générale de 2007 y sont développées montrant ainsi que l'AUFEE continue d'être vivante.

Nous aimerions être toujours plus nombreux mais l'essentiel est de pouvoir continuer à fonctionner.

Un article concernant la gestion de la forêt et paru dans le bulletin de Haute Normandie Nature Environnement (HNNE) « les Hérissantes » m'a semblé trouver sa place dans notre bulletin.

L'auteur, Michel AMAT de l'association des amis de la forêt du Rouvray m'en a donné aimablement l'autorisation.

Je gage que vous vous promènerez dans la forêt d'Evreux en comprenant mieux la destination des différentes parcelles. Souvent les promeneurs, n'étant pas forcément avertis des procédures de gestion de la forêt, sont un peu affolés en constatant les coupes des arbres et la question nous est souvent posée.

Outre le fait que nous pouvons faire confiance à l'Office National des Forêts, gestionnaire de nos forêts ébroïciennes, ils trouveront dans cet article de quoi les rassurer.

En cette année d'élections municipales, espérons que les nouveaux élus prendront les engagements nécessaires à la mise en place des bonnes résolutions énoncée au cours du Grenelle de l'environnement afin que celles-ci ne restent pas qu'un vœu pieux.

Je souhaite à tous nos lecteurs de prendre du plaisir à découvrir ce numéro et je remercie vivement le Crédit Agricole d'être toujours notre fidèle éditeur. Sans lui nous ne pourrions pas vous offrir un fascicule d'aussi belle qualité.

La présidente

Danielle BIRON

Bulletin N° 19 - Année 2008



3

COMPTE RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE

Du 31 janvier 2008 à la Halle des Expos

À 17H30 étaient présents : Mmes Biron, Bergouignan, Landreau, Rocher, Mrs Caron, Dieras, Dupuis, Joly, Le Bec, Mathieu, Pinel.

Assistait aussi à la réunion en tant qu'invité Mr Diego Calahorrano, photographe d'art . des arbres des forêts.

Avaient donné pouvoir Mmes Bal et Ramier, Mrs Bougon, Collenot, Ferey, Malcogne, Pelletier, Rouas.

Après avoir déclaré l'Assemblée générale ouverte et souhaité la bienvenue aux membres présents, la Présidente Mme Biron donna lecture et du rapport moral et du rapport d'activités, (voir annexes jointes) qui furent approuvés à l'unanimité, après débats sur les points suivants :

1) Le déboisement actuel de la forêt.

Il s'agit en fait d'un déboisement utile qui a lieu depuis quelques mois sur trois parcelles différentes. Quand les arbres sont arrivés à maturité il faut les abattre, les vendre et les remplacer. Actuellement les entreprises d'abattage ne se déplacent que pour des chantiers importants. Trois parcelles font donc l'objet d'abattages partiels, mais il n'y aura aucun autre abattage pendant 2 ans.

Nous trouvons qu'il est anormal que l'argent obtenu par la vente du bois ne revienne pas à la Forêt pour assurer les travaux sylvicoles de débroussaillage autour des troncs pour qu'ils grossissent plus vite et de nettoyage des sous bois et des mares forestières.

2) Le déboisement futur lié à la déviation.

Grâce aux actions de l'AUFEE et d'ENE il a été retardé. Prévu pour fin 2006 début 2007, il aura probablement lieu fin 2008 début 2009 sur la parcelle longeant la zone industrielle N°2 jusqu'à l'usine Glaxo. Toutefois il ne pourra débuter avant qu'un arrêté de «distraction» de la partie à abattre ne soit pris. Or à ce jour cet arrêté n'est pas encore été pris et le bornage qui doit délimiter la bande de terrain qui supportera

la déviation n'est pas commencé. C'est l'Office des Forêts qui sera chargé de surveiller que les abattages ne débordent pas de la zone prévue.

3) Le problème des compensations.

L'AUFEE avait demandé avec beaucoup de fermeté des compensations pour remplacer les 24 hectares qui seront abattus, en faisant état notamment dans ses arguments de la prise constante de position de Monsieur Debré, à savoir « un arbre d'abattu, deux de replantés. »

Désormais la DDE proposerait 50 hectares de reboisement dont 15 sur la zone de captage de la Queue d'hirondelle. Ces 15 hectares seraient achetés par la Ville et l'Agglomération, et les arbres formeraient une protection efficace de la zone de captage.

Ce dossier qui concerne l'AUFEE est aussi particulièrement suivi par ENE. que l'AUFEE rencontre mensuellement.

4) Discussions sur les activités 2008

L'an dernier l'AG avait décidé de fixer un calendrier des sorties prévues et d'en faire, au fur et à mesure, l'annonce dans la presse. Cette décision est confirmée et il est donc prévu :

4.1) Une sortie « oiseaux » avec la LPO, sur le thème « Les oiseaux des coteaux » le 26 avril à 14H.

4.2) Une sortie sur la Flore des forêts dans le secteur de la forêt dominant la voie ferrée et Arnières, avec Mr JOLY le samedi après midi 17 mai.

4.3) Une sortie mycologique le dimanche 12 octobre à 9h30 dans la forêt de St Michel.

Ces sorties feront l'objet d'une annonce dans la presse, précisant l'heure et le lieu de rendez vous et les adhérents seront prévenus par courrier.

5) Création d'un dépliant

Mr Joly ayant édité avec la commune d'Ezy un dépliant sur « les choses remarquables à voir dans la Vallée de l'Eure, » J. Caron demande si la création d'un tel document ne devrait pas être envisagée sur notre forêt, après bien sûr avoir fait une étude de coût. Cette remarque nécessite de faire le point sur nos finances, ce qui est conforme aux statuts.

6) La situation financière

Le compte d'exploitation de l'année 2007 (joint en annexe) fait ressortir un excédent de 209,08€, alors que celui de 2006 avait été déficitaire de 378,56.

Ceci est dû à la générosité de certains adhérents, à des cotisations plus nombreuses, et, grâce à Mr Bougon, une réduction drastique des frais relatifs



au Bulletin.

La situation est donc saine, permettant à l'Association de poursuivre ses activités. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

7) Renouvellement du tiers sortant.

L'Assemblée décide à l'unanimité de réélire en qualité d'administrateur

Mmes Bergouignan et Dionis et Mrs Caron, Joly, et Pelletier.

8) Reconduction du Bureau.

La Présidente fait part du départ imminent de Mr Gouiffès dans sa Bretagne natale en le remerciant de son action constante pour l'AUFEE et elle lui souhaite une bonne retraite.

Les membres du Conseil, comme de l'Assemblée décident à l'unanimité de reconduire comme Présidente Mme Biron, Vice Président Mr Caron et Diéras comme Secrétaire-Trésorier.

L'Assemblée statutaire étant terminée à 19h30, l'invité de la réunion, Mr Diego Calahorrano, présente sur écran une série de magnifiques photos prises dans la Forêt d'Evreux d'arbres, de troncs, de branches, de racines, de souches ayant des formes tarabiscotées et des couleurs surprenantes. Toutes ces photos seront visibles et à la Médiathèque et à la Bibliothèque de La Madeleine. Bravo à cet artiste passionné de forêts.

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2007

RÉUNIONS DE BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CA s'est réuni le 20 février et le 15 octobre 2007

Le bureau s'est réuni de façon plus informelle mais en moyenne une fois par mois voire davantage.

Les membres du bureau sont en relations téléphoniques et électroniques très fréquentes.

Le point est également fait lors des réunions mensuelles de ENE

ACTIONS REGULIERES

1°) Au sein de la fédération nationale des forêts

Nous y sommes toujours le plus régulièrement possible comme les années passées. Monsieur Diéras est celui qui suit les réunions. Nous y informons régulièrement cette fédération des menaces qui pèsent sur notre forêt

2°) Participation aux réunions de Evreux Nature Environnement

Chaque mois notre association a participé aux travaux de ce regroupement d'associations. Parfois nous sommes deux ou trois personnes de l'AUFEE c'est dire que nous y sommes bien représentés.

Les réunions eurent lieu les 8 Janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 7 juin, 12 juin, 16 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre 2007 ainsi qu'à l'assemblée générale de ENE le 25 mai où madame Biron a été élue secrétaire pour un an.

La dynamique continue d'opérer de façon fructueuse entre toutes les associations.

3°) Rédaction du bulletin

Grâce à la gentillesse de Frédéric Bougon qui a mis bénévolement ses compétences au service de l'AUFEE nous avons pu sortir un très beau bulletin. Mais il faut dire que le Crédit Agricole qui est notre éditeur depuis toujours, et ce gracieusement, s'est doté de machines performantes permettant la couleur. Malgré le coût plus élevé les responsables ont accepté de nous faire les pages intérieures comportant des photos en couleur. C'est pourquoi nous les remercions très vivement car cela donne un autre attrait à notre bulletin

ACTIONS PONCTUELLES

Chronologiquement :

1°) Réunion dans le bureau du Préfet à la demande de celui-ci et suite à notre intervention auprès du maire d'Evreux Jean-Louis Debré en décembre 2006. Notre demande de reporter le début du déboisement de la forêt pour les travaux de la déviation a été prise en compte.

2°) Participation à la conférence sur les captages d'eau potable suite à l'enquête publique.
Elle a eu lieu le 31 mai à la salle des fêtes de Gravigny.

3°) Sortie organisée par le magasin Décathlon en avril et mai

Réunion préparatoire au sein du bureau puis rencontre des organisateurs de Décathlon pour un circuit en forêt le samedi 12 mai.

Jacques Caron s'est fait le guide d'un bon nombre de promeneurs fort intéressés par ses propos.

4°) Forum des associations

Comme chaque année désormais et en raison de son succès ce forum s'est tenu le 2^e week-end du mois de septembre et nous y étions présents au sein du stand de ENE. Si les retombées en matière d'adhésions sont toujours peu évidentes, le fait d'être présents à ce forum n'est pas à négliger. Nous nous y faisons connaître, les personnes amoureuses de la nature échangent en notre présence. Cela contribue aussi à faire en sorte que se promener et agir pour le respect et la sauvegarde de l'environnement sont des notions intimement liées de même qu'y apprendre.

5°) Sortie en forêt d'Evreux

Le samedi 13 octobre 2007 a eu lieu une sortie en forêt de la Madeleine sous la houlette de la présidente et ce, à la demande de l'association des personnels du lycée Aristide Briand appelée « les coteaux d'Aristide ».

Une quinzaine de personnes étaient présentes y compris trois professeurs anglais en échange scolaire avec cet établissement.

Le beau temps était de la partie, dommage que les quads aient pollué la promenade par le bruit, les vapeurs d'essence et une certaine provocation de la part des conducteurs.

6°) Sortie mycologique

Elle a eu lieu le dimanche 14 octobre 2006. Vu le succès de l'information par voie électronique de l'an dernier, l'opération a été réitérée et un groupe fort conséquent a suivi nos amis de la SESNE.

Tout le monde a été enchanté comme d'habitude vu la pédagogie de nos animateurs Alain, Daniel, Juju et Julien

7°) Colloque « Les nouveaux enjeux de la forêt » au Sénat en octobre 2007.

Jacques Caron et Danielle Biron sont allés assister à ce colloque organisé par la fédération nationale des sociétés d'amis des forêts.

Des trois interventions nous pouvons retenir que si des aménagements sont parfois à apporter à la législation qui rend certains problèmes insolubles (par exemple quand une forêt se trouve sur plusieurs départements) il faut y remédier avec beaucoup de vigilance.

Or nous avons eu parfois l'impression que les élus en particulier demandaient surtout une déréglementation qui peut inquiéter.

Nous avons pu également parler avec monsieur Gamblin, responsable pour l'ONF de l'Île de France et des régions nord et ouest de la France à qui nous avons adressé une lettre à propos du déboisement intempestif de la forêt et contre lequel nous avons beaucoup lutté fin 2006.

Comme nous nous sommes étonnés de n'avoir pas eu de réponse il nous a dit avoir bien reçu notre courrier et aussitôt transmis les ordres nécessaires à ses subordonnés.

Nous avons en effet reçu une lettre encourageante du directeur de la DDA.

Il nous a aussi précisé que la délibération du maire du 22 septembre 2006 était complètement illégale.

Ce qui explique sans doute en partie le fait que le préfet ait réuni les différentes parties prenantes à la réunion dont il nous a fait le compte rendu, réunion mentionnée ci-dessus. Ces propos nous ont confortés dans l'idée que nous avons bien fait de réagir aussi vite et que tout est toujours un rapport de force.

8°) Entretien avec le nouveau maire d'Evreux

Nous avons sollicité un rendez-vous auprès du nouveau maire d'Evreux Jean-Pierre Nicolas suite à la nomination de Jean-Louis Debré à la tête du Conseil Constitutionnel. Nous voulions en effet nous assurer de la continuité possible des relations avec la mairie.

Nous avons été reçus le 4 mai. Ce fut surtout une visite de courtoisie et de prise de contact.

En novembre, suite au Grenelle de l'Environnement et de ses conclusions, nous avons à nouveau demandé à être reçus par le Maire. Nous comptons en effet lui remettre un dossier plus complet que ce qu'il possédait afin de l'éclairer sur nos demandes de minimisations de dommages à la forêt liées à la déviation, et aussi de faire le point sur l'état de la forêt et son entretien.

Malheureusement à ce jour notre demande par lettre relancée trois fois par téléphone puis un nouveau courrier accompagné du dossier est toujours sans réponse.

L'approche des élections municipales explique sans doute l'agenda chargé de monsieur Nicolas mais nous pensons qu'il aurait au moins pu accuser réception de notre lettre et surtout répondre à notre question de savoir quelle était sa position exacte pour conserver notre forêt dans le meilleur état possible.



Dossier Déviation

En novembre 2007 nous avons sollicité le maire d'Evreux J.P. Nicolas afin de savoir où en était exactement le projet. Nous souhaitions en effet avoir connaissance d'études plus fines que ce que nous connaissions jusque-là.

Sans réponse de sa part nous avons relancé la demande en janvier et le silence étant tel nous sommes résignés à déposer à son intention le mémoire ci-dessous. Ce document rédigé par monsieur Mathieu faisait le point, posait des questions et demandait au maire de prendre des engagements précis.

Depuis 10 ans que l'Utilité Publique de ce projet a été déclarée nous ne pouvons que regretter de n'avoir pas été entendus pour réaliser les solutions alternatives que nous préconisons.

Mémoire destiné à susciter des interventions en vue de réduire la géométrie du projet de déviation d'Evreux

1~ Nous avons à de multiples occasions souligné qu'un véritable projet de la déviation n'était toujours pas révélé, au cas où il serait arrêté. En particulier, depuis le début des enquêtes administratives en 1996 et jusqu'au 15 03 07, dernier jour auquel nous avons eu un entretien avec le Service interdépartemental de l'Équipement, nous n'avons jamais vu que des plans au 1/10 000, autrement dit de simples schémas ne permettant pas de définir les dommages qui seraient apportés à la forêt, ni les précautions qui seraient éventuellement prises pour les minimiser ni même pour les limiter. En effet les emprises des travaux n'y ont jamais été représentées, et il suffit sur de tels plans de déplacer une ligne de 1 mm (soit 10 m à l'échelle) le long de la traversée de la forêt pour modifier de 2,5 ha l'emprise des travaux.

Or nous rappelons (cf notre Note pour la conférence de presse du 29 09 06) que des autorités successives ont publiquement annoncé, sur la base de « projets » de ce genre théoriquement identiques, que les emprises seraient de 7 ou 8, puis 15ha, jusqu'à ce qu'il soit subitement proposé à la municipalité, le 22 09 06, de déboiser 28 ha, toujours pour le même « projet ».

2~ A l'origine des procédures, en 1996 et par la suite lors de l'enquête d'UP, la déviation était annoncée comme devant être une voie rapide (donc capable de concurrencer l'autoroute A13). C'est pourquoi nous avons plaidé en faveur d'un autre tracé¹. Et dès cette époque, il y a environ 10 ans, nous avons relevé que le volume de la circulation de transit sur la RN13 stagnait, loin des prévisions qui annonçaient un fort accroissement dans les années qui maintenant sont écoulées.

3~ Or il est clair que les dommages que la création d'une voie rapide du style de ces dernières années causerait à la forêt pourraient être considérablement réduits si on se contente de réaliser une déviation de caractéristiques urbaines. En effet il suffit de regarder ce que les créations de voies rapides ont fait de la campagne au sud-est d'Evreux dans les directions de Paris, de St André et de Nonancourt, avec leurs dénivellations et boucles d'échangeurs dévoreuses d'espace. Si la forêt avait été là, qu'en resterait il aujourd'hui ?

4~ Nous tenons à préciser une nouvelle fois que nous ne cherchons pas à remettre en cause le principe de la déviation, mais à ce qu'on décide de minimiser les dommages qui seront causés à la forêt, ce qui entre autres suppose une limitation des caractéristiques de la déviation et de ses annexes, qui comme rappelé plus haut ne sont pas dévoilées à ce jour et dont les variations expliquent évidemment en partie les déclarations successives des autorités sur les emprises des travaux.

5~ Les conditions générales actuelles dans notre pays nous paraissent exiger que l'on clarifie enfin ce qu'il est envisagé de réaliser et que maintenant, comme il paraît y avoir lieu, on le révise en fonction du contexte de notre époque :

- au niveau national le « Grenelle de l'environnement » vient de préconiser un très fort changement de politique routière par rapport aux vues à partir desquelles les études et procédures de création de la déviation ont entreprises il y a maintenant plus de 10 ans.

- au niveau communal (ville et agglomération) les principaux projets d'avenir vont devoir être définis d'ici au printemps prochain et, comme l'a indiqué la presse, la déviation se situe au premier rang des problèmes recensés (mais sans que, pour le moment, la consistance de ce problème particulier ait été approfondie).

6~ Il apparaît enfin que cette révision devrait inclure celle du raccordement de la déviation venant de Paris à la route d'Orléans (ancienne 154). Certes son incidence sur la forêt sera limitée, concernant surtout le profil en long. Mais les esquisses qui sont apparues au cours des procédures consistent à remplacer les confortables raccordements actuels au rond-point existant de larges caractéristiques par un passage souterrain assorti de nouvelles bretelles et de ronds-points supplémentaires, n'ont apparemment pour but que d'affirmer le statut et les caractéristiques de voie rapide de toute la déviation. Il nous paraît donc y avoir lieu, avant de décider si des dispositions aussi coûteuses doivent être réalisées, de vérifier et de faire apparaître si les échanges de circulations actuellement prévisibles peuvent les justifier.

CLASSEMENT EN FORÊT DE PROTECTION

Décret du 3 juillet 2007 portant classement comme forêt de protection de la forêt d'Evreux et de ses massifs périphériques (Eure) comprenant les parcelles situées sur le territoire des communes d'Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Aviron, Les Baux-Sainte-Croix, Le Boulay-Morin, Evreux, Gauville-la-Campagne, Gravigny, Huest, Normanville, Parville, Reully, Saint-Germain-des-Angles, Saint-Sébastien-de-Morsent et Sasse.

C'est ainsi que le classement de la forêt d'Evreux en forêt de protection est paru au journal officiel.

Ce classement que nous avons réclamé il y a environ quinze ans est enfin effectif depuis juillet 2007. A cette différence notable par rapport à nos souhaits, que le fuseau réservé pour le tracé de la future déviation de la RN 13 en est exclu.

Il est l'aboutissement d'un long dossier, dont la première esquisse en 1972 à l'initiative des services forestiers publics de l'époque fut freinée par ceux qui considéraient la forêt comme une réserve foncière pour extension de l'urbanisation.

L'intérêt public de la forêt périurbaine d'Evreux a fait l'objet d'une première prise en considération pour sa vocation d'espace de nature facteur d'équilibre de l'agglomération lors du long dossier d'expropriation pour maintien du patrimoine forestier et de son ouverture au public dans les années 1980.

C'était la première fois qu'une forêt périurbaine était reconnue d'intérêt public.

Dossier auquel notre premier Président Jacques Caron alors adjoint au Maire d'Evreux a beaucoup contribué pour le mener à son aboutissement et son adoption.

Le classement en forêt de protection, habituel en zone de montagne pour lutter contre l'érosion, trouve là son prolongement.

Il nous faudra cependant être vigilants car déjà des voix s'élèvent pour réclamer la déréglementation des forêts en France. (Voir compte rendu de la réunion au Sénat, en novembre dernier 2007, des propriétaires et amis des forêts à laquelle nous participions)

Les points suivants pourront éclairer les lecteurs au sujet de cette protection.

Qui demande un tel classement ?



Tous les acteurs de la société, à commencer par les élus, peuvent le demander mais l'initiative du classement en forêt de protection appartient à l'Etat, sous la responsabilité du préfet.

Quels sont les objectifs ?

- Assurer la conservation des forêts reconnues nécessaires au maintien des terres sur les montagnes et sur les pentes, à la défense contre les avalanches, les érosions et les envahissements des eaux et des sables ;
- Protéger les bois et forêts, quels que soient leurs propriétaires (publics ou privés), situés à la périphérie des grandes agglomérations, ainsi que dans les zones où leur maintien s'impose, soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population.

Quelle est la procédure ?

C'est le préfet qui établit la liste des bois et forêt qui seront soumis à ce régime. Cela devient très contraignant (pas de coupes, aucune modification de l'état des lieux pendant quinze mois à la date de la notification sauf autorisation spéciale)

Une enquête pour cause d'utilité publique est alors ouverte. Tous les propriétaires sont conviés à faire valoir leur point de vue.

A Evreux l'AUFEE avait été écoutée mais seulement à titre consultatif et dans un souci de bonne relation entre propriétaires et association.

Après rapport du commissaire enquêteur et procédure habituelle la décision de classement est prise par décret en Conseil d'Etat.

Quels sont les effets juridiques ?

- S'applique un régime forestier spécial particulièrement protecteur des milieux concernés qui intéresse à la fois l'aménagement, l'exercice du pâturage et des droits d'usage, le régime des exploitations, les fouilles et extractions de matériaux.
- Est interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements.
- Ainsi aucun défrichement, aucune fouille, aucune emprise d'infrastructure publique ou privée, aucun exhaussement du sol ou dépôt ne peuvent être réalisés dans une forêt de protection. La seule exception concerne les équipements indispensables à la protection des forêts sous réserve d'une notification préalable au directeur

départemental de l'agriculture.

- L'exercice du pâturage n'est toléré que dans les parties déclarées défensables.
- La fréquentation par le public de toute forêt de protection peut être réglementée ou même interdite s'il s'avère nécessaire d'assurer ainsi la pérennité de l'état boisé.
- La circulation de véhicules motorisés est interdite, à l'exception de ceux utilisés pour la gestion, l'exploitation et la défense de la forêt contre les incendies. Le stationnement de caravanes, ainsi que le camping sont interdits à l'extérieur des voies et des aires prévues à cet effet et signalées au public.
- L'administration chargée des forêts se réserve le droit de réaliser, à ses frais, tous travaux jugés nécessaires au maintien de l'équilibre biologique de ces zones et à la prévention de certains risques naturels.
- Des sanctions spéciales sont prévues pour la violation par les propriétaires des règles de jouissance qui leur sont imposées.

Est-il possible de l'actualiser ?

Les textes n'imposent pas de révision régulière du statut des forêts de protection. En revanche, toute modification du classement doit intervenir par décret en Conseil d'Etat ce qui rend les choses extrêmement contraignantes.

On voit donc dans ce qui précède qu'il s'agit d'une protection forte, la plus forte qui existe ne pouvant être acquise qu'au terme d'une longue réflexion. De plus en plus de forêts sont soumises à ce régime et c'est une chance pour Evreux d'en faire partie.

L'imagerie sylvestre vue par Diego Calahorrano

Qui a fait que cet argentin de naissance ait pu devenir citoyen du monde ? Peut-être sont-ce les origines lointaines dont il se prévaut. Dans ses veines coulerait un sang mêlé aux couleurs de l'Inde, de l'Italie et de la péninsule ibérique....



Diégo Calahorrano

En 1999, il quitte les vastes espaces s'étendant du socle brésilien aux versants andins à la recherche du continent européen et plus particulièrement de la Normandie. Son choix pour Evreux ? Une approche professionnelle sans doute car l'œil averti du photographe a capté sur la pellicule les lignes pures de sa cathédrale et les berges fleuries de l'Iton, rivière nonchalante. L'autre raison appartient au domaine sentimental.

Son parcours accroche d'autres étapes: études de journalisme, de communication, de dessin graphique et de langues. Depuis 2005, il consacre son temps à photographier ce qui



« La forêt d'Evreux
n'est pas seulement
son poumon, sinon
une galerie d'art
complète et ouverte
à tout le monde »

Diego Calahorrano

« ECORCES, ARBRES ET FORÊTS »

Est une expo photo qui aura lieu
au mois de février 2008
à la Médiathèque d'Evreux et
à la Bibliothèque de la
Madeleine.

L'entrée est libre et gratuite.

l'impressionne : la forêt, la ville, le ciel, la campagne. Sa fibre écologique l'a poussé à entretenir des relations de bon voisinage avec la médiathèque où il exposa ses œuvres au mois de février 2008. L'AUFEE lui offrit une tribune lors de sa dernière assemblée générale.

Diego Calahorrano entretient une véritable passion pour la forêt :

« Dans la forêt, je me sens bien : l'air, le contexte me rassure. Je ne sais pas pour quelle raison, certaines images attirent mon attention. Ce sont surtout les formes qui m'interpellent. Quelques unes me rappellent des parties de l'anatomie humaine ou des animaux. Parfois, ce sont des morceaux d'arbres morts ou blessés que je photographie. Le reste de souches,

d'écorces deviennent visages, troncs bizarrement déformés, branches cassées ... Grosse ou maigre peu importe, j'aime la silhouette des arbres. L'ambiance de la forêt me captive... »

L'artiste s'est arrêté à la Madeleine quartier proche de la forêt certainement pour communiquer à la population qui l'entoure l'attrait si séduisant d'une nature généreuse.

Sortie Mycologique du 14 octobre

Comme chaque année depuis près de 20 ans les mycologues de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles d'Elbeuf ont été les guides appréciés des adhérents et sympathisants de l'AUFEE.

Le but de Alain, Daniel, Juju et Julien est de surtout faire prendre conscience de la grande variété des champignons, de savoir distinguer les grandes catégories et de rester modestes quant à la détermination des nombreuses espèces. Forts de leur riche expérience, nos amis mycologues, plus mycophiles que mycophages veulent montrer le rôle essentiel des champignons dans leur environnement. Sans eux l'humus ne pourrait se reconstituer, et la forêt en particulier ne pourrait croître et embellir.



Ils veulent aussi montrer qu'il faut rester prudent quand on avance un nom et la plupart du temps les recherches sur le terrain se continuent en laboratoire, sous le microscope, pour être sûrs du nom avancé tant ce qu'on ne voit pas reste important.

Un comportement de vrais scientifiques que nous devons faire nôtre.

Mais il faut aussi se rappeler que l'évolution de cette science des champignons est le fruit d'un travail collectif. Les informations proviennent de ces passionnés qui communiquent à travers le monde. A tel exemple Alain Delannoy qui découvre des champignons jamais répertoriés en des lieux aussi



divers que...le toit de sa maison, le chemin dans son jardin de Bretagne, le long de la descente d'un parking automobile à Rouen ou encore près du cercle polaire lors d'une expédition au Svalbard.

Si j'ajoute que ces champignons nouvellement découverts sont microscopiques, c'est dire si les néophytes ont beaucoup à apprendre à son contact en matière du sens de l'observation. C'est grâce à des passionnés comme lui que les connaissances avancent, les publications officielles se font jour. L'enrichissement du règne fongique ne se fait pas seulement au sein des sphères académiques ! Il est des amateurs au sens étymologique du terme dont les découvertes sont un apport inestimable à la science. Alain en fait partie et nous avons la chance de l'avoir pour guide, bénévolement, généreusement chaque année.

Alors grand merci à Alain dont les connaissances ne s'arrêtent pas à la mycologie et qui nous promet d'autres sorties pour mieux connaître la nature. Et merci également à Daniel Dépinay pour assurer la liaison entre la SESNE et l'AUFEE

Danielle Biron

Bulletin N° 19 - Année 2008



11

VISITE GUIDEE EN FORET D'EVREUX

Samedi 13 octobre une bonne quinzaine de personnes de l'association « les coteaux d'Aristide » ont arpenté durant deux heures et demie la forêt d'Evreux.



Le groupe avant son départ.....

S'étaient joints également trois jeunes professeurs anglais dont les élèves étaient en échange avec ceux de l'une des classes européennes du lycée Aristide Briand.

Ce fut ainsi l'occasion de leur faire découvrir notre belle forêt et l'un des parcours balisés menant à la mare aux biches.

Le temps était doux et ensoleillé donnant aux allées ce charme particulier dû aux couleurs automnales. Quelques arrêts ponctuèrent cette balade le temps d'évoquer l'histoire de ce massif, le rôle de l'AUFEE dans son acquisition pour la partie ouverte aux ébroïcien, sa gestion par l'ONF et de répondre aux questions diverses.

Malheureusement dès l'entrée de la forêt par l'allée de la République, le groupe fut très importuné par quelques personnes en quads et l'une en moto. Bien que le groupe de promeneurs ne fît aucune remarque, ce fut à se demander si les amateurs d'engins motorisés ne cherchaient pas la provocation puisqu'ils accompagnèrent les marcheurs les trois-quarts du trajet pollués par le bruit et les gaz d'échappement.

Il faut pourtant rappeler que l'accès à la forêt est interdit à tout engin motorisé hormis dans la partie site de la Sablière réservée à cet usage. Chacun fit malgré tout contre mauvaise fortune bon cœur pour ne retenir que le plaisir de la beauté des lieux, les échanges chaleureux entre amis et pour certains ébroïcien même, la stupéfaction de découvrir un lieu jusque là inconnu.



En passant devant la mare aux biches....

L'association des personnels du lycée A.Briand ayant eu l'idée d'inscrire à son programme annuel de sorties culturelles celle-ci dans la nature, l'AUFEE peut se réjouir de voir que la forêt d'Evreux fait bien partie du patrimoine historique et culturel de la ville.

Il est à la mode de parler des bienfaits de la forêt. On lui reconnaît des fonctions économiques, sociales, écologiques. On l'imagine comme un lieu magique qui nous protégerait du réchauffement climatique. Les écologistes, bien sûr, en sont d'ardents promoteurs.

On ne défend bien que ce qu'on connaît ; il est donc urgent de perfectionner nos connaissances à son sujet.

LA FORÊT PUBLIQUE, C'EST ACTUELLEMENT UN RESULTAT DU TRAVAIL DES HOMMES.

1. L'existence d'un cycle forestier en régime de futaie.

Des graines à l'exploitation, la forêt, comme un champ de blé, suit un cycle. La durée de celui-ci n'apparaît pas à trop de nos concitoyens, et en particulier les décideurs, pour qui la forêt n'existe que dès lors que les arbres ont au moins un demi-siècle.

Or, le cycle forestier nous conduit à exploiter la forêt plantée par nos arrière-grands-parents et à préparer celle qu'exploiteront nos arrière petits enfants. Gardons-nous de raisonner à court terme. La forêt existe dès que le semencier isolé diffuse ses glands ou ses faines sur sa parcelle.

La régénération peut être :

- Soit naturelle, ce qui est préférable, puisqu'une certaine mémoire est ainsi préservée, celle du patrimoine génétique qui a été sélectionné localement pendant des siècles.
- Soit artificielle, avec toutes les techniques de l'agriculture moderne. Ce cycle fait intervenir un grand nombre d'êtres vivants, tous liés par les chaînes alimentaires, la concurrence, les abris qu'ils fournissent...

1.1. Les semis et plantations.

Favorisés par les travaux préparatoires (débroussaillage, labour, griffage, apport de calcaire), les glands, les faines, ont germé, se sont

enracinés.

Si la réussite est incomplète, ou après une coupe à blanc, on plante de très jeunes arbres. Chaque rang peut contenir des espèces nobles ou des éléments de remplissage à broyer ou à exploiter à plus court terme. Les plants sont souvent enveloppés d'un manchon de plastique, à la fois protection contre les dents des lapins et des chevreuils, et mini serre conservant l'humidité. Déjà, se joue la réussite des deux siècles qui vont suivre. Le sol est visible entre les plantes. La parcelle ne ressemble alors à rien, sinon à une friche inutile, et pourtant... Ceux qui seront plus tard de grands arbres n'ont que quelques centimètres de hauteur, ils vont commencer leur ascension vers la lumière entre les ronces, les fougères et les graminées avec lesquelles la concurrence est vive.

1.2. Le fourré.

La couverture végétale de la parcelle est très compacte. Une armée de tiges d'un à deux mètres de haut rend toute pénétration difficile. Ce sont, par hectare, entre cent mille et un million d'arbres de quelques années qui peuplent alors la parcelle. Toutes sortes de plantes occupent aussi cet espace, et concurrencent les jeunes arbres. Le travail du forestier consiste à affaiblir les espèces gênantes. Les peuplements artificiels, en ligne, facilitent évidemment le travail de débroussaillage. Si on ne l'effectue pas, des arbres finiront par sortir de la masse des broussailles, mais plus lentement et en nombre inférieur. L'évolution de la forêt prendra alors plusieurs années de retard.

La même remarque peut être faite à chaque stade de la croissance des arbres : les interventions de l'homme accélèrent une évolution qui se ferait naturellement. Elles augmentent donc la rentabilité de l'exploitation. Pour être efficaces, elles doivent s'appuyer sur la connaissance des mécanismes biologiques en jeu dans le peuplement. Ainsi, il serait absurde de vouloir supprimer dès maintenant tous les arbres sans valeur marchande, dont la concurrence oblige les individus d'essences «nobles» à s'allonger. Les «mauvaises herbes» qui font «sale» ont aussi leur utilité dans le milieu : elles protègent le sol, nourrissent les animaux, puisent des éléments nutritifs dans la profondeur du sol, les libèrent en faisant du compost...

A ce stade, la biodiversité est particulièrement

importante dans la parcelle.

1.3. Le gaulis.

20 ans : la vie ne fait pas de cadeaux.... Pour chaque prétendant, c'est une course effrénée dans l'air pour la lumière et dans le sol pour les aliments. Les jeunes arbres dépassent les plantes basses, et beaucoup de celles-ci sont éliminées. C'est la période de sélection naturelle, et le forestier l'accélère et l'oriente en commençant à enlever les arbres peu intéressants ou mal placés.

Il ne faut cependant pas trop éclaircir, car c'est la course vers la lumière qui oblige un arbre à allonger son tronc. Par élagage naturel des branches à l'ombre, les troncs s'individualisent. Le bois mort, non vendable, reste sur place. Ce n'est pas un gaspillage : les branches pourrissent et rendent leurs aliments au sol.

1.4. Le perchis.

50 ans. Hauteur : environ 8 mètres. Les éclaircies pratiquées par le forestier (coupes sombres: la lumière ne doit toujours pas inonder le sous-bois) trouvent une première valorisation avec la vente de bois pour le chauffage et l'industrie. La plantation artificielle fait souvent alterner des rangs d'essences de valeur et des rangs d'espèces servant à entretenir l'ombre. C'est bien sûr ce bourrage qu'on supprime.

1.5. La jeune futaie :

100 ans. Hauteur : environ 20 mètres. La croissance en hauteur diminue, la croissance en diamètre domine. Les coupes successives laissent environ 200 arbres/ha. Les produits ont de plus en plus de valeur.

1.6. La haute futaie.

150 ans. Il reste à peu près 100 arbres/ha. On pratique alors une coupe claire : l'abondance de la lumière augmente la fructification. Le bois se vend entre 30 et 50 €/m³. C'est à ce stade qu'il trouve ses applications les plus nobles. On laisse cependant de beaux arbres bien répartis sur les parcelles. Ce qu'on perd pour



Allée Rohan

la vente immédiate est un investissement, puisqu'on sélectionne le capital génétique d'individus qui ont supporté intempéries, attaques de parasites et autres agressions.

1.7. Fin d'un cycle, nouvelle génération.

200 ans. Seuls, les grands semenciers subsistent. Ils sont trop vieux pour pousser beaucoup, ils peuvent se creuser, perdre de la valeur, mais ils fructifient abondamment. Leurs graines permettront à un nouveau cycle de redémarrer. On pourra les récolter lorsqu'on verra au sol un nombre suffisant de leurs descendants.

Si les semenciers sont trop vieux, ils sont peu fertiles, et il faut alors semer ou planter pour perpétuer la forêt.

Laisser en place des «chandelles» (arbres que le vent a réduits à un tronc) ou des arbres sans valeur marchande permet aux rapaces de se percher, donc de continuer de vivre sur place et de chasser les rongeurs qui ralentissent la régénération de la parcelle.

2. Le taillis

Pour produire surtout du bois de chauffage, on a inventé un autre mode d'exploitation, le taillis. On coupe des arbres d'une vingtaine d'années : à partir de chaque souche, plusieurs branches repartent, et seront coupées à leur tour vingt ans plus tard. On obtient des arbres dont la base, assez grosse, porte directement de cinq à dix branches. Le charme supporte bien ce traitement.

Le taillis conduit à enlever souvent de grandes masses de bois, donc beaucoup de sels minéraux pris dans le sol. Il épuise le terrain. Son utilité ayant beaucoup diminué, on le convertit en futaie, soit par une coupe à blanc, soit en gardant un seul rejet par arbre.

3. L'organisation spatiale de la forêt.

3.1. Dans une forêt vierge.

Des arbres de tous les âges poussent côte à côte. La chute des vieux arbres ouvre des clairières où un nouveau cycle redémarre. La visite et l'exploitation sont peu aisées.

3.2. Futaie régulière.

Pour faciliter l'exploitation, on organise la forêt en

parcelles. Dans chacune, tous les arbres ont le même âge. Ils forment une futaie régulière, et sont récoltés ensemble. Souvent, on a mis sur une parcelle peu d'essences, voire une seule. Cette facilité de gestion comporte des inconvénients, notamment le manque de biodiversité, qui finalement diminuent la rentabilité.

Après les coupes à blanc, le sol peut être raviné par les pluies.

L'homogénéité des tailles et le petit nombre des espèces d'arbres dans chaque parcelle empêchent l'installation de beaucoup d'oiseaux, car certains n'aiment que les fourrés, d'autres ne nichent que dans les grands arbres, d'autres se nourrissent de fruits... On perd alors ces efficaces régulateurs d'insectes.

A cause de la contagion entre individus proches, un peuplement comprenant peu d'espèces subit plus facilement des attaques massives de parasites (chaque parasite n'attaque souvent qu'une espèce). La prise au vent des vieux peuplements d'arbres de même âge peut les amener à se renverser tous ensemble.

Dans les parcelles de pins, la terre s'acidifie, la lumière trop abondante au sol permet l'invasion par des fougères aigles qui favorisent des incendies au printemps.

Les défauts des reboisements massifs de Conifères sont bien connus. Ces arbres ont cependant leur place, par exemple dans certaines stations au sol lessivé en haut de pentes, où d'autres arbres pousseraient mal. D'autre part, maintenir des parcelles de ce type est favorable à certains oiseaux. Pour le promeneur, des espaces clairs et odorants de grands pins, préservés du feu grâce à un sous-étage en châtaignier qui élimine les fougères aigles, sont très agréables.

On peut critiquer le caractère non autochtone du châtaignier, mais il n'est pas le seul ; il y a 5 000 ans, les plantes «autochtones» n'étaient d'ailleurs pas les mêmes qu'aujourd'hui ; et bien malin qui peut dire quelles plantes seront adaptées aux conditions qui régneront dans 5 000 ans.

On remédie partiellement aux défauts de la futaie régulière en établissant un plan d'exploitation qui juxtapose des parcelles d'âges et de composition différents.

3.3. La futaie jardinée.

En montagne, on pratique la futaie jardinée, c'est-à-dire formée d'arbres d'âges mélangés, dont l'exploitation est plus coûteuse, car elle oblige

à venir plus souvent au même endroit. Les frais occasionnés par les forêts de montagne, orientées vers la protection des sols, sont couverts par les bénéfices réalisés en plaine.

Cela convient mieux au terrain, car la présence permanente de végétation limite l'érosion. De plus, la biodiversité est bien meilleure.

4. Nature ou culture ?

«Je pars me détendre dans la nature». Combien de fois entend-on cela, à propos d'une promenade en forêt ? Ces paragraphes montrent que cette idée est fautive : la forêt naturelle n'existe plus en France, et de moins en moins dans le monde. Ce que nous voyons est le résultat de nombreux siècles de travaux.

Après avoir simplement pratiqué la cueillette des arbres, on a pris conscience, à partir du XVIII^e siècle, que, pour obtenir une bonne récolte, il fallait gérer la forêt en tenant compte des lois de la vie. Les multiples rôles que l'on reconnaît maintenant à la forêt doivent renforcer cet état d'esprit. Il serait bon, maintenant, que nos contemporains en prennent conscience.

Michel AMAT
Les Amis de la forêt du Rouvray

VENEZ NOUS REJOINDRE

Si vous êtes intéressé par l'AUFÉE, laissez-nous vos coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse Courriel :

Connaissez-vous l'AUFÉE : Oui Non

Quelle (s) activité (s) de l'AUFÉE vous intéresse (nt) ?

La protection et l'environnement

Les ballades guidées
à thèmes.

La flore

Les champignons

La faune

Je désire connaître les autres activités de l'AUFÉE concernant les forêts d'Evreux et Environs :

Je souhaite adhérer à l'AUFÉE Oui Non

Si Oui, je joins mon règlement de 15 € par chèque à l'ordre de l'AUFÉE.

Je recevrai gratuitement les bulletins publiés par l'AUFÉE, et serai informé des sorties et réunions organisées par l'association.

Je fais un don de€ en plus du règlement de mon adhésion.

Je désire recevoir un reçu pour déduction fiscale (à partir de 15€).

.....A découper selon le pointillé.....



AUFÉE

Association Des Usagers Des Forêts D'Evreux Et Environs.

L'AUFÉE EST AVEC QUI?

L'AUFÉE est affiliée à la Fédération Nationale des Sociétés d'Amis des forêts, dont le Président est Monsieur Didier Julia, Député de Seine et marne, et Conseiller Régional d'île de France.

A ce titre, elle participe régulièrement aux réunions et assemblées générales à Paris, contribuant ainsi à faire connaître la forêt d'Evreux et ce, depuis une quinzaine d'années.

Elle a des liens très amicaux et étroits avec la Société d'Etude des Sciences Naturelles d'Elbeuf.

L'AUFÉE a adhéré récemment à Haute Normandie Nature Environnement (HNNE).

L'AUFÉE fait partie des associations fondatrices de Evreux Nature Environnement qui ont décidé de mener certaines actions en commun et localement, cela avec l'aide de Haute Normandie Nature Environnement.

Adresses utiles:



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

France Nature Environnement

Siège Administratif

6, rue Dupanloup
45000 ORLEANS

Tél : 02 38 62 44 48

Fax : 02 38 52 11 57

information@fne.asso.fr

Siège Social

Muséum National d'Histoire
Naturelle

57, rue Cuvier

75231 PARIS CEDEX 05

Fax: 01 43 36 84 67



Haute Normandie Nature Environnement

7, bis rue de Buffon
76000 ROUEN

Tél: 02.32.08.41.32

Mail: hne@wanadoo.fr

Web: <http://perso.wanadoo.fr/hne>



Evreux Nature Environnement

1, rue saint Thomas - 27000 EVREUX

Mail: evreux.nature.env@wanadoo.fr

LES ACTIVITÉS DE L'AUFÉE

- La publication d'un bulletin.
- Des sorties botaniques.
- Des sorties mycologiques grâce à l'aide précieuse, bénévole et on ne peu plus compétente des spécialistes de la Société d'Etude des Sciences d'Elbeuf.
- L'établissement d'un copieux dossier pour faire prendre un arrêté « conservatoire de biotope » pour l'airelle rouge, dernière station de cette espèce de Haute Normandie.
- Des expositions sur la forêt, les champignons, les baies. Pendant dix ans, grâce au concours de la Caisse Primaire d'Assurance maladie de l'Eure et permettant u travail avec les enfants des écoles primaires.
- La participation, avec l'Office National des Forêts, à la création d'un sentier pédagogique.
- Une vigilance pour réagir au plus vite et proposer des solutions aux problèmes concernant la forêt.

SES ADHÉRENTS.

L'AUFÉE compte une bonne centaine d'adhérents et de sympathisants.

Elle souhaite augmenter ce nombre et surtout faire participer les jeunes, dans une démarche pédagogique d'entraînement et d'éveil aux bienfaits de la forêt.

Bulletin N° 19 - Année 2008



17



**Siège Social: Hôtel de ville d'Evreux -
Présidente : Danielle BIRON**

Vice-Président: Jacques CARON

Secrétaire-Trésorier: Hervé DIERAS

Correspondance: 32 rue Henri De Toulouse Lautrec, 27000
Evreux - Courriel: danielle.biron@wanadoo.fr

Téléphone: 02 32 23 10 42

Cotisations: 15 euros - Dons membres bienfaiteurs - CCP
Rouen 439 19 S